

Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien

Laurent Nabias

► **To cite this version:**

Laurent Nabias. Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien. Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et l'Ile de France, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, 2009, 60, pp.23-51. <<http://www.histoire-paris-idf.org/publications/publi2009-2018.htm>>. <hal-01408358v2>

HAL Id: hal-01408358

<https://hal-univ-paris3.archives-ouvertes.fr/hal-01408358v2>

Submitted on 17 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LES GALLOIS D'AUNAY, UN LIGNAGE FRANCILIEN¹ (1280-1490)

LAURENT NABIAS

Aux XIV^e et XV^e siècles, « la crise des revenus seigneuriaux n'est plus à démontrer »², du fait des dégâts causés par les guerres, de la baisse du nombre des censitaires, de la vulnérabilité du domaine seigneurial et de la réserve qui s'amenuise, face à l'affaiblissement des prix des céréales et à l'augmentation des salaires agricoles et des prix industriels³. « La conclusion traditionnelle d'une prétendue crise agraire est la crise de la noblesse, puisqu'elle voit fondre la base pécuniaire de sa domination »⁴. Cependant, il serait dangereux de généraliser cette vision : « tous les nobles en furent victimes mais à des degrés variables, selon le lieu, le moment et les différentes strates de la féodalité »⁵. Si on définit la noblesse

¹ Cet article constitue la synthèse de mon mémoire de master 1 rédigé sous la direction de F. COLLARD, Université de Paris X Nanterre, que je remercie pour la correction de cet article.

² G. BOIS, « Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux XIV^e et XV^e siècles : essai d'interprétation » dans P. CONTAMINE, *La noblesse au Moyen Age XI^e-XV^e siècles*, Paris, 1976, p. 219.

³ G. BOIS, op.cit., p. 224. Voir aussi pour la région parisienne, G. FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age*, Paris, 1964, et pour les effets de la guerre, R. BOUTRUCHE, *La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1947.

⁴ J. MORSEL, « Crise ? Quelle crise ? Remarques à propos de la prétendue crise de la noblesse allemande à la fin du Moyen Age », *Sources. Travaux historiques*, n°14, 1988, p. 29.

⁵ G. BOIS, op.cit. p. 226.

par l'ensemble des nobles, proclamer la crise de la noblesse se révèle impossible si des contre-exemples la contredisent car « selon que le lignage de l'étude s'en tire bien ou croule, on en déduira la résistance ou la crise de la noblesse ».⁶ Sur la base d'exemples isolés, notamment allemands, la crise de la noblesse est remise en question, et un appel à la multiplication d'études de détail est lancé.⁷ En voici une. La monographie familiale des Gallois d'Aunay⁸, dont l'étude a débuté à partir de la découverte archéologique d'une girouette armoriée sur le site de la maison forte du lignage située à Orville près de Louvres⁹, se propose de décrire la destinée d'un lignage francilien et les facteurs de résistance, d'adaptation et d'opportunisme de ses membres dans le contexte de guerre et « de crise nobiliaire ». A ces difficultés classiques s'ajoute un handicap particulier à ce lignage, dû à un déficit d'honneur de la famille lié au procès des deux frères d'Aunay impliqués dans le scandale de la Tour de Nesle en 1314.

Si l'origine du lignage semble remonter au XI^e siècle, l'interrogation sur la continuité de la généalogie se situe en 1280 : une première partie de l'article présente une méthode de généalogie héraldique qui a permis d'y répondre, afin d'établir

⁶ J. MORSEL, op.cit. p 24.

⁷ J. MORSEL, op.cit. p 24 et note 29 p. 38.

⁸ Voir S. MORIN, « Premières recherches. Présentation des documents (XII^e-XIV^e siècle) », dans F. GENTILI (dir.), I. CAILLOT, M. VIRE, *Louvres, Château d'Orville, habitat rural du haut moyen-âge et château médiéval, rapport de la campagne de fouilles 2002*, Pantin, INRAP, 2002, p. 13-25 et surtout S. BERGER, *ibid.*, 2005, p. 26-60. L'armorial Le Breton des archives nationales indique aussi que la généalogie de Gautier d'Aunay gagnerait à être plus connue.

⁹ Louvres, dpt. Val d'Oise, arr. Sarcelles, ca. Goussainville.

son statut de lignage ancien et de bonne renommée. Dans une seconde partie, le lien avec les deux frères d'Aunay est soumis à examen, posant la problématique des retombées du procès sur l'honneur de sa descendance. Une troisième partie présente l'ascension du lignage sous les premiers Valois entre 1355 et 1415, abordant les aspects de la carrière, du mode de vie, des relations sociales. La quatrième partie étudie les nombreux revirements de Jean Le Gallois d'Aunay, entré dans l'alliance anglo-bourguignonne pour ensuite réintégrer le camp français. Elle dresse aussi un bilan sur la situation économique du lignage, à la mort de Jean en 1490.

Origine et renommée du lignage.

Pour étudier les origines du lignage, démêler les nombreux lignages homonymes¹⁰ s'impose, par l'identification des sceaux des familles. Par ailleurs, les sources contiennent des erreurs importantes. Le fondateur de la lignée est identifié comme étant Hector d'Aunay¹¹ qui porte les armoiries des Aulnoy d'Aulnay-sous-Laon¹² ; Jean le Gallois d'Aunay lui est identifié au bailli

¹⁰ Les armoiries des Aunay au début du XIV^e siècle sont d'or au chef de gueule. [Annexes 1 et 2]

¹¹ ANSELME DE SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des Pairs, grands officiers...*, Paris, 1726-1733, t. VIII, p. 880-884.

¹² G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne*, Paris, 1875, n°106. [Annexe 1]

de Chaumont Jean d'Aunay¹³, alors que les armoiries sont différentes. Deux arbres généalogiques des Aunay ont été reconstitués [annexe 2]. Le premier¹⁴ donne l'ascendance des Aunay, seigneurs d'Aulnay-les-Bondy puis de Moussy-le-Neuf et de Grandmoulin¹⁵ depuis 1078 jusqu'en 1286 [Annexe 2]. Un autre a été reconstitué depuis 1301 et Gautier V d'Aunay jusqu'au milieu du XVI^e siècle et l'extinction du lignage. A partir de Philippe II Le Gallois d'Aunay, les armoiries sont constituées d'un écu d'or au chef de gueule avec les armes des Montmorency-Beausault en franc-quartier. Le *cognomen* Le Gallois apparaît en novembre 1361¹⁶. Plusieurs généalogies font le lien entre Philippe II et son grand-père, Gautier V d'Aunay, d'or au chef de gueule. Et la similitude de ses armes avec celles des Aunay de la première généalogie constitue une preuve héraldique de recollement. Mais quel est le lien exact ? Gautier III d'Aunay, sénéchal de Dammartin, seigneur de Moussy le Neuf, mort vers 1240, a eu trois enfants : Pierre, Gautier IV et Philippe. Gautier IV, passé de la cléricature à la chevalerie, a conservé la brisure d'un lambel, alors que son frère Philippe a acquis avant 1262¹⁷ les armes du

¹³ H. MORANVILLE, « Le songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XVII, 1890, p. 311.

¹⁴ W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie : XII^e-XIII^e siècle : leurs chartes et leur histoire*, Paris, 1971, t. I, p. 264-270.

¹⁵ Aulnay Sous Bois, dpt. Seine-Saint-Denis, arr. Le Raincy ; Moussy-le-neuf et Grandmoulin fief de Thieux, dpt. Seine-et-Marne, arr. Meaux, ca. Dammartin.

¹⁶ Bibl.nat. de France, PO 143 dossier 2833, pièce n°13.

¹⁷ Bibl.nat. de France, ms Lat 17113 p. 296-298.

lignage le désignant ainsi comme continuateur de la lignée.¹⁸ Philippe les aurait ensuite transmises¹⁹ à son fils Gautier V. En effet, Gautier IV lui a cinq enfants, trois d'entre eux dont un Jean portent les armes des Aunay brisées d'un lion issant.²⁰

Les deux arbres ainsi recollés remontent l'origine du lignage à 1078, le plaçant dans le groupe des anciens lignages, au même titre que les Bouteiller de Senlis et les Garlande. Qu'en est-il de leur renommée dans la hiérarchie nobiliaire ?

Si au XIII^e siècle les Aunay sont sénéchaux de Dammartin de père en fils, au début du XIV^e siècle, les Aunay sont proches de Charles de Valois²¹. Gautier V d'Aunay participe aux guerres de Flandre²². Il reconnaît tenir du comte de Valois²³ des terres à

¹⁸ Il est marié à Marguerite d'Acy. Arch. nat. K 1154 n° 1 à 5.

¹⁹ Il meurt avant mars 1294. Bibl.nat. de France, ms Lat 17113, p. 251, 295.

²⁰ N. CIVEL, *La fleur de France : les seigneurs d'Ile-de-France au XIIe siècle*, Turnhout, Brepols, 2006, n. 119, p. 267 et armoiries n° 87 à 93 p. 502 : la branche aurait brisé avec les armes des Montfort ; fonds AFFORTY, t. XVI, p. 383-384. Le Père Anselme donne comme père à Gautier V ce Jean mais l'abandon de la brisure par Jean est difficilement concevable. D'ailleurs, Guillaume d'Aunay frère aîné de Jean, qui brise d'un lion issant, est présent dans l'armorial LE BRETON (n° 305) au même titre que Gautier V d'Aunay (n° 213). Pour les armoiries des Gallois d'Aunay, Bibl. nat. De France, ms fr. 5233 fol. 57 v et 79.

²¹ Arch. nat. J 410 n° 15.

²² Bibl. nat. De France, ms fr. 23271 p. 218, 222, 228.

²³ Arch. nat. J 163 n° 33, J 163 n° 61.

Gondreville, Levignen et au Mesnil Madame Rance²⁴. Il a deux fils, Gautier et Philippe²⁵.

Scandale des deux frères d'Aunay.

Un scandale assombrit certainement la famille. En effet, les chroniques tout comme un acte de condamnation évoquent le double adultère de deux frères d'Aunay²⁶ : Gautier courtise Blanche de Bourgogne femme du futur Charles IV le Bel et Philippe courtise Marguerite de Bourgogne reine de Navarre femme du futur Louis X le Hutin. Ils sont exécutés le 19 avril 1314. Pouvons-nous identifier ces frères comme étant les deux fils de Gautier V d'Aunay ? Et si cela est le cas, y-a-t-il eu des incidences sur la renommée du lignage ?

Intéressons-nous aux Aunay proches de ces hôtels qui auraient laissé des traces dans les archives royales. Or les inventaires de Douët d'Arcq et de Dupuy et Godefroy, tout comme

²⁴ Le Mesnil Amelot, dpt. Seine-et-Marne, arr. Meaux, ca. Dammartin.

²⁵ Arch. nat. S 4366 n°99, 89 et 90.

²⁶ J DES PREIS dit D'OUTREMEUSE, *Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, éd. S. BORMANS, Corpus des chroniques liégeoises, Bruxelles, 1877-1880, t. VI, p. 197. Ce dernier évoque deux frères Philippe et Jean, ou Philippe et Jehan-Galthier, fils de Philippe, dans *Chronique des Pays-Bas, de France, etc...*, éd. De Smet, Recueil des Chroniques de Flandre, Bruxelles, 1856, t. III, p. 138, leur père s'appellerait Philippe de Douai. Une pièce originale évoque un Pierre d'Aunay prévôt de Douai et secrétaire du roi en 1347 (Bibl. nat. De France, PO 143 dossier 2833 pièce n°2). Mais cela contredit l'acte du procès (Arch. nat. U 785 n°3) et *Chronique rimée attribuée à Geoffroi de Paris*, R.H.G.F., t. XXII, p. 146, vers 5868 à 6059.

le fichier des registres du Parlement de Paris du fonds ancien, et les registres de l'Hôtel du Roi, ne font référence de manière quasi-continue entre le début du XIII^e siècle et la fin du XV^e siècle qu'au lignage étudié ici. Remarquons toutefois un Jean d'Aunay²⁷ dans l'armée de Philippe le Bel et dans les tables de Saint Just, issu d'un lignage du nord de la France, mais il n'apparaît pas dans les chartes et aucun frère ne lui est connu. D'autres lignages homonymes n'apparaissent qu'à la fin du XIV^e siècle dans l'Hôtel comme Hutin et Guillaume d'Aunoy secrétaires du roi [Annexe 1]. Un silence pèse sur ces deux frères : ils sont les seuls du lignage à ne pas être mentionnés dans le Trésor des Chartes. Au moment de leur arrestation, les deux chevaliers font partie des hôtels princiers. Or parmi les deux fils de Gautier V déjà cités, Gautier d'Aunay, présent dans le personnel de l'hôtel du futur Philippe le Long, serait l'un des deux frères impliqués²⁸. D'autre part, le procès des deux frères a-t-il laissé des traces dans la vie de leurs proches ? Un accord a eu lieu entre « *Marie de Clary jadis fame de feu Gautier le jeune et Isabelle nonnain de Chelles* » datant du 30 janvier 1326

²⁷ CLAIRAMBAULT 8, p. 425, pièces n° 38 et 40 et G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la collection CLAIRAMBAULT à la bibliothèque nationale*, Paris, 1885-1886, n° 436. Les armes ressemblent à celles de Gilles d'Aunay, d'un lignage de Flandre. [Annexe 1]

²⁸ P. LEHUGEUR, *Histoire de Philippe Le Long roi de France : 1316-1322*, Genève, Slatkine Megariotis, 1975, réédition, p. 15. Dans Arch. Nat., fonds NICOLAY, 3AP 49 dossier 16 pièces n° 7 et 8, Gautier d'Aunoy de l'Hôtel du comte de Poitiers est identifié comme étant le fils de Gautier V dans une note rajoutée en bas de page.

(n.st.)²⁹: Gautier serait donc mort avant 1326. De plus, le Trésor des Chartes nous apporte de très nombreuses informations supplémentaires sur Gautier V d'Aunoy. Deux ensembles de textes attirent particulièrement l'attention.

En février 1315, dix mois après l'exécution, un procès³⁰ oppose Etienne le Guinpler, prêtre, et Aelipdis de Neuville, dame du fief du Mesnil Madame Rance. Le prêtre précise qu'un défunt nommé Gautier d'Aunay, feu chevalier, a fondé une chapelle en dernière volonté, dotée par Gautier et ses héritiers de plusieurs terres situées au Mesnil et que l'évêque de Meaux l'a mis en sa possession. Ces dons avaient été amortis³¹. Cependant Aelipdis conteste cette possession, car la villa du Mesnil constituait sa dot. Le prévôt ordonne qu'Aelipdis soit remise en possession des biens contestés. Le 24 janvier 1318 (n.st.)³², le bailli du comte de Valois procède à la saisie de cette terre tenue en fief du comte de Valois par un **autre Gautier d'Aunay** et tenue en arrière fief de Gautier par Roberte, fille d'Aelipdis, parce qu'elle avait été assignée pour la fondation d'une chapellenie sans l'autorisation du comte de Valois **ni de ce Gautier d'Aunay**. A la

²⁹ E. BOUTARIC, *Actes du Parlement de Paris. Première série : de l'an 1254 à l'an 1298. Tome deuxième : 1299-1328*, Paris, 1867, n° 7667 ; ANSELME, op.cit., t. VIII, p. 882 : la femme de Gautier le jeune s'appelle bien Marie de Clary.

³⁰ *Les Olim ou registre des arrêts rendus à la cour du Roi*, éd. J.-Cl. BEUGNOT, Paris, 1839-1848, t. III, 2^e partie, p. 938-940.

³¹ A. DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency (...)*, Paris, Cramoisy, 1624, p. 190 : Jean de Montmorency amortit en faveur de Gautier d'Aunay une rente sur des fiefs tenus de lui, pour la fondation d'une chapelle, peu après la chandeleur 1314 n.st.

³² Arch. nat. J 164 n° 36 et n° 36 bis.

demande des plaignantes, une nouvelle fois, le prévôt de Paris ordonne la saisie du fief pour la leur remettre en main propre. Quels sont donc ces deux Gautier d'Aunay, l'un vivant, l'autre mort ? En août 1317, Gautier V d'Aunay seigneur de Moussy-le-Neuf avoue au bailli de Valois³³ qu'il a toujours tenu un fief au Mesnil Madame Rance du comte de Valois et souhaite le récupérer. L'inféodation est également indiquée dans un texte du 20 janvier 1310 (n.st)³⁴, ce dernier document portant un sceau aisément identifiable aux armoiries du lignage étudié ici. Gautier V d'Aunay, le père, récuse la fondation d'une chapellenie par son défunt fils Gautier, le seigneur de Savigny. Le fils a-t-il dans la précipitation de la condamnation du roi voulu fonder une chapellenie pour le pardon de ses pêchés ?

De surcroît, le 12 décembre 1314, Louis X « *considère les faveurs, biens et honneurs que le comte de Valois avait fait à Gautier d'Aunay et à sa femme Gillette de Clary* »³⁵. Le couple accepte sans contrainte de céder au comte de Valois tout droit de seigneurie à Gondreville et à Levignen, tout en gardant l'usufruit de ces terres et les profits issus des cens et rentes, tant que Gillette de Clary est en vie. Ainsi Gautier V d'Aunay est encore vivant le 12 décembre 1314 (c'est donc bien son fils qui aurait été condamné en avril 1314). Le comte de Valois ayant participé au jugement des brus de Philippe le Bel et de leurs amants, cette reprise de fief s'apparente-t-elle à une confiscation de terres ? La forme officielle du texte occulte-t-elle les motifs réels pour éviter de salir la renommée de Gautier ? Ou ce dernier a-t-il proposé au comte cet arrangement sans contrainte en guise de compensation ? Pourtant le comte de

³³ Arch. nat. J 165 n°98.

³⁴ Arch. nat. J 163 n°33.

³⁵ Arch. nat. J 163 n°58, 59, 60, 61 et JJ 50 n°105.

Valois, reconnaissant, autorise le couple à garder l'usufruit des terres, et à compenser la perte financière des droits de propriété par le versement d'une rente annuelle de 160 livres parisis, à payer tant que Gillette de Clary vivra. Enfin, et surtout, le comte leur accorde « de grace speciale » la remise de ces droits de seigneurie à leurs successeurs de façon héréditaire, à condition que les Aunay leur rendent le double des rentes versées, « si Gillette de Clary a un enfant mâle avec Gautier V d'Aunay ». Gautier V n'a-t-il donc plus de descendance mâle ? Ses deux fils nés de son premier mariage avec Isabel sont-ils donc bien morts ? Gautier, âgé et venant de perdre ses fils, n'aurait ainsi plus les moyens de subvenir à son état, et le comte lui laisserait alors la possibilité de jouir des profits et rentes de ces terres de « grace speciale ».

Bien évidemment cette hypothèse³⁶ est limitée par la nature même de sa construction. Les sources si elles ont existé ont été certainement détruites. Aussi le silence des textes et certaines sources indirectes ont-ils été utilisés. En revanche l'appartenance de Gautier à l'hôtel du comte de Poitiers coïncide bien avec le comportement de Jeanne de Bourgogne femme de Philippe, qui devait bien connaître les aventures du chevalier de l'hôtel de son mari, mais n'en a rien dit pour protéger sa sœur. Il m'a semblé cependant intéressant d'émettre cette hypothèse et de l'utiliser pour développer la problématique de la renommée de la famille. Or comment Philippe II Le Gallois d'Aunay, le fils de Philippe, a-t-il pu se hisser dans la hiérarchie nobiliaire et dans l'Hôtel du Roi avec un passé familial aussi lourd ? Qu'ont retenu les hommes du XV^e siècle de cette famille d'Aunay ? Quelle

³⁶ Cette hypothèse d'identification est confirmée dans M. DRUON, *Les Rois maudits*, Paris, éd. De l'Érudition, 1955, t. I, notes historiques.

est donc la mémoire perpétuée un siècle et demi après « le scandale de la Tour de Nesle » ?

Une généalogie du XV^e siècle³⁷ révèle cette mémoire sélective des faits accomplis par cette famille. La partie la plus ancienne, l'entourage proche de Gautier V d'Aunay, est surtout mise en valeur. Le long développement sur la descendance de la dame de Moussy-le-Neuf, fille de Pierre d'Aunoy et mariée à Jean seigneur de Chantilly, permet de mieux comprendre ce réseau familial dans lequel se trouvent Gautier V et ses fils [voir annexe 3]. Les Aunay sont intégrés dans un réseau des solidarités des familles les plus influentes du nord de l'Ile-de-France : les Bouteiller de Senlis seigneurs de Chantilly, les Montmorency, sans parler des Guines, vicomtes de Meaux, ou les Montfort. Les mariages sont souvent croisés et hypergamiques. Ainsi Gautier V non seulement se trouve dans l'entourage du comte de Valois, mais possède aussi des appuis familiaux importants. Le scandale a donc dû avoir un grand retentissement. Or Philippe II d'Aunay est le cousin de Charles I^{er} de Montmorency qu'il sert dans son hôtel en 1347³⁸ : les grands seigneurs ont certainement voulu prendre sous leurs ailes les rejetons des deux frères. La solidarité familiale a donc joué son rôle. De même, la mémoire du lignage³⁹ ne pouvait être ternie par ce scandale : seules trois lignes décrivent le parcours de Gautier et de Philippe d'Aunay. Tous les autres personnages de la généalogie sont évoqués plus longuement. Soit

³⁷ Arch. nat. fonds NICOLAY série 3AP carton 49, dossier 16 pièces 4 à 6.

³⁸ B.BEDOS, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368. Aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1980, p. 93 et n. 33bis.

³⁹ Arch. nat. fonds NICOLAY, id.

une chape de plomb pèse sur la mémoire des deux frères jusqu'à l'effacer pratiquement, soit ils n'ont pas vécu assez longtemps, ce qui revient au même. En revanche, quarante lignes sont utilisées pour évoquer l'ascendance royale et même impériale d'Agnès de Montmorency, la femme de Philippe : ses ancêtres glorieux, comme Frédéric II de Hohenstauffen, Beaudouin II de Courtenay ou Louis VII, sont peut-être mis en avant pour effacer les crimes des deux frères. Enfin, Philippe II d'Aunay change de *cognomen* et d'armoiries. Il est surnommé Philippot, puis Philippe d'Aunay dit Lestonné, puis Philippe d'Aunay dit le Galois. [Voir annexe 4]. Souhaite-t-il se démarquer d'autres lignages homonymes trop nombreux ou plutôt changer d'identité pour se démarquer de son père ? ⁴⁰ Il arbore en août 1355 les armes des Aunay brisées de celles d'Agnès de Montmorency pour mettre en avant la renommée maternelle. Au milieu du XIV^e siècle, une ère nouvelle s'ouvre au lignage, marquée par l'accès à d'importantes charges dans l'entourage royal, donnant ainsi une impulsion majeure à la renommée et à la place des Aunay dans la hiérarchie francilienne.

Carrière, mode de vie et relations sociales des Aunay :

La carrière des Aunay à partir de Philippe II jusqu'à Charles son petit-fils est similaire : ils deviennent capitaine de compagnie, puis capitaine de ville. Parallèlement, ils entrent dans l'hôtel d'un grand seigneur puis dans celui du roi, soit comme maître d'hôtel comme Philippe, soit comme chambellan comme Robert, soit comme échanson comme Charles. Quels sont les facteurs qui ont contribué à cette ascension et les faits marquants qui l'ont ponctuée ?

⁴⁰ D'autres nobles ont choisi comme surnom Le Gallois : Le Gallois d'Acy, Le Gallois de la Baume, Jean de Guiry dit le Gallois.

Philippe d'Aunay, écuyer du baillage de Senlis en 1339, est à la tête d'une compagnie comptant jusqu'à 11 écuyers.⁴¹ Robert, quant à lui, commande jusqu'à 7 chevaliers et 12 écuyers sous les commandements de Boucicaut, de Mouton de Blainville, du duc de Bourgogne lors de la chevauchée de Bourbourg⁴² ou de Louis de Sancerre⁴³. Il participe aussi au maintien de l'ordre à Paris, au retour de la bataille de Roosebeke : le roi le récompense de 1500 francs d'or.⁴⁴ Mais le fait guerrier le plus marquant du lignage est symbolisé par le rôle de Philippe II d'Aunay dans la défense du marché de Meaux. Le 1^{er} février 1358, il dirige alors 4 chevaliers et 16 écuyers pour accompagner dans un voyage le régent dauphin du royaume, puis se trouve à Meaux en mars suivant.⁴⁵ En avril, le dauphin y rassemble 300 nobles dames sous la protection d'une faible garnison dont Philippe fait partie, comme les lettres de rémission⁴⁶ nous l'indiquent. Les bourgeois parisiens se joignent aux Meldois et attaquent le Marché de Meaux le 9 juin 1358. Mais la garnison, renforcée par le contingent de Gaston Phébus revenant d'un voyage en Prusse, massacre les assaillants. Cet acte de bravoure rejaillit sur la descendance,

⁴¹ Fonds CLAIRAMBAULT 8 p. 425 pièces n°41 et 42.

⁴² Ibid p. 429 n°48, 49 et 50, et ms fr. 25900 pièce n°5.

⁴³ H. MORANVILLE, « Étude sur Jean Le Mercier », *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, Deuxième série*, Paris, 1888, p. 220. (Pièce VIII n° 19 et 26)

⁴⁴ J. D'ORRONVILLE, dit CABARET d'ORVILLE, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. A.-M. CHAZAUD, Paris, Société d'Histoire de France, 1876, p. 176-178.

⁴⁵ ANSELME, *op. cit.*, t. VIII p. 883.

⁴⁶ S. LUCE, *Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits*, Paris, 1894, p. 240. (Arch. nat., reg. 105, fol. 91)

puisque, tandis que Philippe sera capitaine de la ville de Senlis, Pierre son frère, puis Robert son fils et Charles son petit-fils deviendront capitaines de Meaux.

Ces capitaines, créés par Philippe V en 1317⁴⁷ commandent les sergents de la ville, comme Philippe qui commande à Senlis à deux hommes d'armes attachés exclusivement à son service⁴⁸ ; ils s'occupent des travaux de défense et pourvoient au ravitaillement en armes et munitions d'artillerie, comme Pierre d'Aunay qui reçoit à Meaux, le 19 août 1373, « six milliers de traits pour arbalestes et quatre arbalestes ».⁴⁹ L'exemple des Aunay éclaire les nombreux conflits entre les capitaines et les habitants des villes : la participation en nature à la défense de la ville (réparations des fossés et fortifications, service de garde) et en argent (paiement des gages des gardes) est remise en cause.⁵⁰ Pour y remédier, Pierre d'Aunay, par délégation royale, en 1369, baille à un fermier des aides, Guillaume le Tuc⁵¹, le prélèvement nécessaire aux travaux de défense. Mais ce dernier est suspecté d'avoir voulu doubler l'aide demandée et doit alors payer 300 livres d'amende à la ville. En 1373, les Meldois sont autorisés à conserver un tiers de l'imposition royale pour les travaux.⁵² Le prélèvement est alors organisé seulement par les habitants. Enfin, Robert d'Aunay doit faire face aux oppositions des institutions religieuses meldoises, le 16 juin 1396⁵³,

⁴⁷ P.-C. TIMBAL, *La guerre de Cent Ans vue à travers les registres du Parlement (1337-1369)*, Paris, 1961, p 167-273.

⁴⁸ Arch. dép. Oise, fonds AFFORTY, t. XIX, p. 59.

⁴⁹ Bibl. nat. de France, fonds CLAIRAMBAULT 8 p. 429 pièce n°52.

⁵⁰ Arch. nat. X^{1A} 25 fol. 161-v.

⁵¹ Ibid X^{1C} 20 n°180.

⁵² Ibid X^{1A} 25 fol. 161-v.

⁵³ Ibid X^{1A} 38 fol. 71 v, 72 ; X^{1A} 43 fol. 31.

concernant la répartition de la contribution financière d'une somme de 100 livres utilisée pour payer la solde du capitaine et certaines « corvées de transport » : les clercs objectent leurs privilèges d'exemption, et l'opposition entre leur condition et toute activité militaire. De même, disent-ils que les religieux intra-muros n'ont pas à payer pour ceux situés à l'intérieur de la forteresse du marché de Meaux et vice-versa.

Parallèlement à cette activité militaire, les Aunay intègrent les hôtels ducaux et royaux. Dans quel contexte et avec quels appuis s'est déroulée cette ascension, en pleine période de tourmente des partis ? Quelle a été la réalité de leurs offices ?

Maître d'hôtel de Charles de Montmorency en 1347⁵⁴, Philippe d'Aunay, déjà chambellan de Jean de France du 1^{er} juillet au 24 octobre 1355⁵⁵, entre ensuite avec Charles I^{er} de Montmorency dans l'Hôtel du nouveau comte de Poitiers⁵⁶ formé par le roi pour pouvoir soutenir les gens du Midi victimes de la chevauchée du Prince Noir. Après la bataille de Poitiers, à laquelle Philippe participe⁵⁷, le comte conserve des contacts avec son apanage en envoyant Philippe comme procureur pour recevoir l'hommage lige du maire de Niort.⁵⁸

Ensuite, grâce à son expérience antérieure et ses faits d'arme meldois, Philippe entre dans l'hôtel du dauphin Charles

⁵⁴ B.BEDOS, *op. cit.*, n.32 de cet article.

⁵⁵ Bibl. nat. de France, PO 143, dossier 2833 n°5 et PO 1892, dossier 43595 n°3.

⁵⁶ Ibid, n°9.

⁵⁷ ANSELME, *op. cit.*, t. VIII p. 883.

⁵⁸ Des lettres du 5 et du 17 novembre 1357 ont été retranscrites par F. LEHOUX, *Jean de France duc de Berri. Sa vie, son action politique (1340-1416), t.1, De la naissance de Jean de France à la mort de Charles V*, Paris, 1966.

duc de Normandie⁵⁹. Ses premières missions l'amènent à maintenir des liens entre le régent et son frère Jean prisonnier en Angleterre après le traité de Brétigny.⁶⁰ S'agit-il de mission d'ordre diplomatique ou d'une marque de sympathie et d'affection purement privée d'un frère pour l'autre ? En tout cas, la réussite de son office à l'Hôtel royal suffit à lui donner une crédibilité politique.⁶¹ Des missions de confiance lui sont ensuite attribuées, comme des fonctions de justice au sein de l'hôtel.⁶² Assurer la concorde profite à l'image du Prince. Il peut aussi être chargé d'enregistrer des montres.⁶³ Mais Philippe joue un rôle bien particulier de défense des intérêts financiers royaux. Des documents de 1380, 1382 et 1383⁶⁴ le montrent officiant à la Chambre des deniers, tenant les comptes mensuels de l'Hôtel, contrôlant les dépenses d'approvisionnement, les gages versés aux officiers. A la mort de Jeanne d'Evreux, le 30 avril 1372, Philippe doit ramener tous ses biens au Louvre pour en faire l'inventaire.⁶⁵ De nombreuses récompenses accompagnent la carrière de Philippe : des gages, des dons de rentes sur des

⁵⁹ Première mention le 12 novembre 1361. Bibl. nat. de France, PO 143 dossier 2833 n°12, 13 et 14. A noter que Pierre d'Aunoy, son frère, est chambellan de Jean de France en 1359 (Ibid, pièce n°11).

⁶⁰ Ibid., pièces n°15, 16.

⁶¹ E.GONZALEZ, *Un Prince en son Hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 48.

⁶² Arch. nat. X^{1c} 25 n°59 et JJ 90 n°16.

⁶³ Bibl. nat. de France, fonds CLAIRAMBAULT 8 p. 431 pièce n°53.

⁶⁴ L. DOUËT-D'ARCQ, *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1865, p. 13, 15, 177, 199-200.

⁶⁵ Bibl. nat. de France, ms fr 7855, p. 342.

maisons prises à l'ennemi⁶⁶, des dons « de grâce espediale »⁶⁷. Afin de s'assurer la pérennité de son service, le souverain l'aide à conserver son état de noblesse. Ces dons doivent montrer la magnificence et la munificence du donateur. Ils doivent lui permettre de revivifier ses liens avec ses serviteurs tout en fortifiant son autorité. D'autre part, divers privilèges sont accordés : trois des filles de Philippe sont légitimées⁶⁸. Comme maître d'hôtel hors ordonnance, il reçoit toujours des gages⁶⁹ sans être tenu d'être présent à son office.

Quant à Robert, son fils, sa charge de chambellan est plus difficile à cerner, tout comme sa position dans le tumulte des partis. Le duc de Bourgogne, en 1382, pour préparer l'attaque des Flandres, l'intègre dans son réseau de relations, comme de nombreux chevaliers d'Ile-de-France et de Picardie, dont Charles de Chambly⁷⁰ et Jean de Sampy, son futur beau-père. Le duc tente de s'attacher plus durablement ses services : il achète un fermail d'or pour le jour de ses noces et le qualifie de chambellan⁷¹. Sur l'initiative du duc, Robert intègre le cortège

⁶⁶ Arch. nat. JJ 127 n°271.

⁶⁷ Bibl. nat. de France, fonds CLAIRAMBAULT 8 p. 429 pièce n°51 et p. 431 pièce n° 54 ; PO 143 n° 12 à 14.

⁶⁸ Arch. nat. JJ 121 fol. 58 n°104.

⁶⁹ Bibl. nat. de France, ms fr. 7853, p. 1006, 1052.

⁷⁰ Ibid, ms fr. 25900 pièce n°5. La mention « l'escuyer messire le Gallois d'Aunay » est située juste en dessous de la mention « messire l'escuyer Charles de Chambly ».

⁷¹ E. PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, Paris, 1888, p. 522 ; LA BARRE, *Mémoires de Bourgogne, Etat des officiers et domestiques de Philippe le Hardy, duc de*

d'accompagnement d'Isabelle, fille de Charles VI, à son mariage avec Richard II d'Angleterre et reçoit un autre don⁷². Ces dons ne sont pas gratuits. Le duc devait ainsi avoir trois objectifs : « nouer des relations, les entretenir, obliger celui qui accepte le don »⁷³. Il est intéressé par Robert car il est chambellan du roi depuis 1385. Séduire est un fait, mais il cherche aussi à « alimenter le lien en le nourrissant de biens » pour le garder à ses côtés. Enfin, le don oblige, attribuant une forme de pouvoir au donateur qui s'exerce sur le bénéficiaire, dépendant ainsi de son bon vouloir : cette libéralité joue un rôle essentiel dans les relations clientélaires. Cependant, cette politique n'atteint pas forcément son but : ainsi « si le duc de Bourgogne Philippe le Hardi semble avoir commencé la fortune de Charles de Chambly, il paraît que Jean Sans Peur ne sut pas le retenir près de lui ».⁷⁴ Quant à Robert, aucune autre mention de cadeau n'est identifiée après 1396. Robert a aussi fréquenté l'entourage de Louis II de Clermont : le duc de Bourbon incarne le mieux l'idéal chevaleresque. Initiant Charles VI à ses diverses expressions symboliques, « cet officier de carrière ne fait pas de politique, il sert le roi. »⁷⁵. Robert ayant intégré l'hôtel du duc a certainement participé à des tournois franco-anglais auprès de

Bourgogne, 1729, p. 42 ; Bibl. nat. de France, coll. Bourgogne, t. LIII, fol. 63.

⁷² Ibid, t. LIII, fol. 75 et E. PETIT, *op.cit.*, p. 554.

⁷³ E. GONZALEZ, *op.cit.*, p.254-255.

⁷⁴ H. MORANVILLE, « Le songe véritable. Pamphlet politique d'un parisien du XV^e siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XVII, 1890, p. 330.

⁷⁵ F. AUTRAND, *Charles VI, la folie du roi*, Paris, 1986, p. 196-197.

Chateaumorand⁷⁶, le fidèle lieutenant du duc de Bourbon, aussi a-t-il pu s'imprégner de cet esprit chevaleresque. La croisade en est un autre élément : Le Gallois d'Aunay a pu participer à l'expédition du duc contre les Maures de Mahdia.⁷⁷ Il est aussi présent à Paris avec Chateaumorand au retour de la bataille de Roosebeke.⁷⁸ Enfin, Robert et son fils Charles font partie de la Cour amoureuse⁷⁹ conçue pour relancer l'esprit chevaleresque de l'amour courtois.

Mais Robert oeuvre surtout au service du roi de France. Sa place de chambellan, établie dès 1385⁸⁰, est clairement énoncée en 1388 dans la liste des officiers du roi, aux côtés toujours de Charles de Chambly.⁸¹ Cependant l'activité au sein de l'Hôtel de Robert n'est pas très lisible dans les sources. Si hors de l'Hôtel, son activité est mieux définie, comme chargé de mission, capitaine de forteresse ou conseiller royal, il est aussi chambellan d'autres princes dans les années 1385-1396. « L'office

⁷⁶ Dans A. MAZAS, *Vies des grands capitaines français du Moyen Age tome V*, Paris, 1828, p. 87, il est cité. Mais dans J. D'ORRONVILLE, *op.cit.*, p.130, seul Jean de la Personne vicomte d'Acy, dit aussi vicomte d'Aunay, est présent. Dans J. FROISSART, *Chroniques*, éd. KERVYN de LETTENHOVE, Bruxelles, 1867-1877, t. IX, p. 323-324, « le Gallois d'Aunay » est cité deux fois.

⁷⁷ Dans A. MAZAS, *op.cit.*, p. 161, Jean vicomte d'Aunay et un autre « d'Aunay » sont cités. Cabaret d'Orville n'évoque ni l'un ni l'autre, Froissart ne cite que le vicomte d'Aunay. L'identification de Robert ici est très délicate.

⁷⁸ J. D'ORRONVILLE, *op.cit.*, p. 176-178.

⁷⁹ C. BOZZOLO et H. LOYAU, *La Cour amoureuse dite de Charles VI*, Paris, vol.I, 1982, p. 92-93 et vol. II, 1992, p. 134-135.

⁸⁰ Arch. nat. JJ 127 n°29, fol. 17 v et 18.

⁸¹ Bibl. nat. de France, ms fr 7853 p. 1002, 1003.

de chambellan serait alors une fonction au sein de l'Hôtel ou plutôt un titre, une charge honorifique par excellence »⁸², attribuée pour établir des clientèles.

Cependant, le roi souhaite intégrer Robert dans sa sphère d'influence à partir de 1400. Ainsi, désirant rendre visible aux yeux de tous la cohésion de son Hôtel, le roi délivre des houpelandes aux couleurs de sa livrée à ses fidèles dont Robert⁸³. Charles VI décide à un moment de paix entre les princes de renforcer ces liens pour construire l'État. « Quoi de plus efficace que le vêtement comme symbole d'unité à une époque où l'élément visuel était aussi important ? »⁸⁴. A partir de 1405 Charles VI octroie au Gallois d'Aunay une pension annuelle de 600 livres et des dons supplémentaires⁸⁵. Robert intègre aussi le réseau parlementaire des Dormans-Paillart en mariant son fils Charles à Jacqueline de Paillart, nièce de Guillaume de Dormans archevêque de Sens.⁸⁶ Et en 1406, se produisent de grands changements : Robert entre au conseil du roi en même temps que Guichard Dauphin.⁸⁷

⁸² E. GONZALEZ, *op.cit.*, p. 186.

⁸³ L. DOUËT-D'ARCQ, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, Paris, Société de l'histoire de France, 1863-1864, vol. 1 p. 163-164.

⁸⁴ O. MATTEONI, *Servir le prince : les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen âge, 1356-1523*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 239.

⁸⁵ Bibl. nat. de France, PO 143 dossier 2833 pièces n°42, 43, 44.

⁸⁶ Bibl. nat. de France, ms fr 6538 pièce n°22.

⁸⁷ Sa présence y est attestée en octobre 1406, 1410, 1411. N. VALOIS, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, Genève, Slatkine-Megariotis, réédition 1975, p.105-110, et note

A partir de 1405, Robert intervient dans les luttes entre factions. En juin 1406, accompagné de Guichard Dauphin, il est envoyé en mission auprès du duc de Bourgogne qui assiège les Anglais à Calais pour l'inviter à revenir à Paris, le duc d'Orléans ayant échoué dans le siège de Blaye. Bourgogne est furieux contre Orléans.⁸⁸ Le roi a besoin d'hommes fidèles et neutres dans le conflit entre ces deux princes. Les deux chambellans royaux, Robert et Guichard, entrent d'ailleurs ensemble au conseil royal en juillet 1406. De même, le lendemain du discours sur la justification du meurtre du duc d'Orléans par Jean le Petit, le 9 mars 1408, dans le cadre d'une cérémonie de pardon mutuel, des lettres de rémission, données au duc de Bourgogne, évoquent le Gallois d'Aunay⁸⁹ comme témoin. Sans être présent systématiquement au conseil, il est désigné pour certaines tâches d'apaisement des esprits et de justice au-dessus des partis, comme le jugement de réclamations des bourgeois se plaignant d'avoir été injustement dépouillés de leurs biens comme

n°1 p. 110 ; L. DOUËT-D'ARCQ, op.cit., p. 290, 346 ; *Ordonnances du Roi de France*, t. XII, p. 225-227 ; Arch. Nat. J 469 n°13 ; Arch. dép. de l'Oise, fonds AFFORTY t. XX p. 279 ; *Chronique du Religieux de Saint Denys*, éd. L. BELLAGUET, Paris, 1839-1842, t. IV, p. 605.

⁸⁸ E. de MONSTRELET, *Chronique*, éd. L. DOUËT-D'ARCQ, Paris, Société d'Histoire de France, 1857-1862, t. I, p. 134-136 ; Le HERAUT BERRY, *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le héraut Berry*, éd. H. COURTEAULT et ali., Paris, 1979, p. 19-20.

⁸⁹ *Chronique du Religieux de Saint Denys*, op.cit., t. IV, p. 191-203 ; *Chronique anonyme du règne de Charles VI (Chronique des Cordeliers)*, dans E. de MONSTRELET, op.cit., t. VI, p. 196-199.

Armagnacs.⁹⁰ Robert apparaît ainsi comme un chambellan garant de l'équilibre entre les partis et de la concorde dans la famille royale. Mais avant tout il sert le roi de France. Le 15 avril 1410, le parti armagnac prend les armes. A la mi-juillet, le roi envoie une ordonnance au capitaine de Senlis, rédigée en son conseil, interdisant à ses sujets de s'armer, ordonnance à laquelle Le Gallois d'Aunay appose son *seeing*⁹¹. Charles VI, dans ses moments de lucidité, est décidé à assurer la paix mais « pas à n'importe quel prix ».⁹² En 1412, le roi considère les négociations d'alliance du parti d'Armagnac avec l'Anglais comme une trahison, et attaque la ligue de Gien « rebelle » à Bourges. Robert le suit en Berry⁹³, accompagné de son fils échanson du Roi.

L'ascension du lignage d'Aunay étant bloquée par les deux premiers maîtres d'hôtel de Charles VI, Robert doit son évolution de carrière à Guichard Dauphin.⁹⁴ Jean Sans Peur choisit ce dernier comme grand maître d'hôtel en 1409 : recherchant à installer un fidèle, il rencontre une telle opposition que son choix doit s'orienter vers un chevalier plus neutre, apprécié par le duc de Bourbon. Les deux serviteurs sont proches, hostiles aux Armagnacs mais ont servi le duc de Bourbon et ne sont pas des marionnettes bourguignonnes. Certes, même si Guichard Dauphin servira le clan bourguignon après 1409,⁹⁵ ils font surtout partie

⁹⁰ *Chronique du Religieux de Saint Denys*, op.cit., t. IV, p. 605.

⁹¹ Arch. dép. de l'Oise, fonds AFFORTY t. XX, p. 279.

⁹² F. AUTRAND, op.cit., p. 445.

⁹³ Bibl. nat. de France, ms fr 20691 p. 865.

⁹⁴ M. REY, *Les finances royales sous Charles VI. Les causes du déficit* (1388-1413), Paris, 1965, p. 34, 40-46.

⁹⁵ N. VALOIS, op.cit., p. 130-138, détaille l'alternance entre le conseil bourguignon de 1411-1412, à prédominance chevaleresque et

d'un groupe que j'appellerai **les hommes du parti du roi**, au même titre que Charles de Chambly, Adam de Gallonnel, Regnault de Folleville, Jean Malet. Deux arguments principaux m'autorisent à préciser cette notion alors que le roi atteint dans sa folie ne peut agir. Le 27 avril⁹⁶, des émeutes à Paris, causées par la présence de Pierre des Essarts suspecté de vouloir enlever le roi et son héritier, annoncent la révolution cabochienne du 11 mai. Le Roi sort d'une crise le 15 mai, mais dès le 13, est assez valide pour nommer Robert grand maître réformateur des eaux et forêts⁹⁷, certainement avec le soutien de Guichard Dauphin, mais aussi en raison des événements. Le Roi a besoin d'hommes fidèles et neutres, pour imposer son autorité, pacifier les esprits. Charles d'Ivry est soupçonné de complot, Robert le remplace. L'autre argument majeur est donné par le pamphlet du songe véritable⁹⁸, seule source qui évoque réellement les maux du Roi et ceux qui endurent sa souffrance : il associe Le Gallois d'Aunay aux « hommes royaux, bons et loyaux », les hommes du parti du roi, dont beaucoup d'ailleurs sont ses chambellans. Quant à Charles fils de Robert, il semble aussi vouloir faire carrière. Mais certaines sources indiquent qu'il serait mort à Azincourt⁹⁹, d'autres peu après¹⁰⁰.

nobiliaire guerrière et titrée, et celui de septembre 1413, armagnac, à prédominance bourgeoise et cléricale.

⁹⁶ A. COVILLE, *Les cabochiens et l'ordonnance de 1413*, Genève, Slatkine-Megariotis, réédition 1974.

⁹⁷ Bibl. nat. de France, fonds CLAIRAMBAULT 8 p. 437 pièce n°65.

⁹⁸ H. MORANVILLE, « Le songe véritable. Pamphlet politique d'un parisien du XV^e siècle », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, Paris, t. XVII, 1890, vers n°513-532, p. 244.

⁹⁹ Arch.nat. fonds NICOLAY 3AP 49 dossier 16 pièce n°4.

Leurs acquisitions territoriales suivent la même ascension. Aux fiefs d'origine de Compans, GrandMoulin, Moussy-le-Neuf¹⁰¹. S'ajoutent les terres d'Orville, de Villeron, de Marly, grâce au mariage de Robert avec Jeanne la Thiaise héritière de ces terres, et les terres de Louvres, grâce à son second mariage avec Mahaut de Sampy.¹⁰² De nombreux procès ont opposé Robert à d'autres seigneurs au sujet de ces fiefs¹⁰³. Ils illustrent la résistance de l'ancienne noblesse face à des anoblis récents. Enfin, le contrat de mariage de Charles le Galois d'Aunay apporte au lignage la moitié du fief de Goussainville tenu par les Paillart, ainsi qu'une dot de trois mille écus d'or, plus une rente annuelle de trois cents livres. Ces stratégies matrimoniales liées à la présence des Aunoy à la cour du roi leur permettent d'atteindre l'apogée de leur puissance.

¹⁰⁰ Arch. Nat. X^{1A} 63 fol. 203 v à 204 v (acte de 1419). Il est écrit « *defuncto Caroli de Alneto* » le 24 avril 1421 dans X^{1A} 63 fol. 243-v.

¹⁰¹ Arch. musée Condé, reg. 2 CA 32, F 179, série CA Dammartin carton n°18, série A/002 (acte du 14 avril 1415), série A/ 009 (actes du 12 janvier 1417 et du 3 novembre 1425).

¹⁰² Pour la justification détaillée de la formation de ce patrimoine foncier, voir mon mémoire de master p.89-94. Ces fiefs se trouveront peu après dans la zone d'influence anglo-bourguignonne. Voir A. LONGNON, « Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc » dans *Revue des questions historiques*, t. XVIII, juillet 1875, p. 444-546 et carte associée.

¹⁰³ Arch. nat., X^{1A} 52 fol. 219 v, 220 ; X^{1C} 32B n°166 ; X^{1A} 56 fol. 392 v ; X^{1A} 4786 fol 52 v : en 1403, Robert se prétend seigneur de Villeron depuis 40 ans, ce qui donne une date du premier mariage en 1363.

Jean Le Gallois d'Aunay : une girouette entre Anglo-Bourguignons et Français :

Le lignage occupe alors une place élevée dans la hiérarchie nobiliaire, mais un tournant se produit avec Jean le Gallois d'Aunay, le petit-fils de Robert.

Jean d'Aunay doit être assez jeune au décès de son père. Une note de généalogiste précise que « Marie de Paillart, dame de Grigny et de Marines, avait la garde de Jean d'Aunoy dit le Gallois le 6 août 1424 ».¹⁰⁴ Le 18 janvier 1426 ou 1427 (n.st.)¹⁰⁵, Jean fait aveu de ses héritages d'Orville à Pierre III d'Orgemont son cousin. Le grand-père de ce dernier, Amaury d'Orgemont, était marié à Marie de Paillart, tante de Jean. La mère, Jacqueline Payne1, veuve de Pierre II d'Orgemont en 1415, « jure et promet la paix et le traité » de Troyes en novembre 1421.¹⁰⁶ D'un autre côté, si Jeanne de Dormans femme de Philibert de Paillart rend un hommage à Charles VI pour sa terre de Silly¹⁰⁷, sa fille Catherine de Paillart, autre tante de Jean, rend le même hommage au duc de Bedford le 4 novembre 1424.¹⁰⁸ Enfin, Jean lui-même rend hommage à Henri VI roi d'Angleterre et de France pour d'autres terres.¹⁰⁹ Ainsi rend-t-il hommage soit aux Anglais soit aux d'Orgemont fidèles au duc de Bourgogne. Le

¹⁰⁴ Arch. Nat. Fonds NICOLAY carton 3AP 49 dossier 16 pièce n°9.

¹⁰⁵ Ibid, carton 3AP 12 côte C³ 397.

¹⁰⁶ ANSELME, op. cit., t. VI, p. 338.

¹⁰⁷ L. MIROT, *Hommages rendus à la Chambre de France. Chambre des Comptes de Paris. XIV^e-XVI^e siècles*. TOME I, réimpression de l'édition de 1932-1945, Paris, Archives nationales, 1982, n°3294. (Original : Arch. Nat. P. XVI n°24).

¹⁰⁸ L. MIROT, op.cit., n°3295 (P. XVI n°42).

¹⁰⁹ L. MIROT, op.cit., n°4519 (P. XVI n°46).

comte de Dammartin est lui-même membre du camp bourguignon. Toute la hiérarchie seigneuriale du nord de l'Ile-de-France est dominée par l'alliance anglo-bourguignonne.

Jean effectue ses premières armes à la bataille des Harengs du 12 février 1429, mais pas du côté français. Le 8 février, tout comme Jean Falstoff chevalier et grand-maître de l'Hôtel du duc de Bedford, et comme son lieutenant Rampston, un autre capitaine, Jehan Daunou, présente sa montre aux conseillers du roi Henri VI.¹¹⁰ Plusieurs autres capitaines français ou anglais accompagnent le convoi.¹¹¹ Or nous savons que Jean Le Gallois d'Aunay se trouvait le soir de la bataille, puisqu'il est adoubé par Jean Falstoff.¹¹² Dans la liste des capitaines de Pierre Surreau, seul un Jehan Daunou de consonance très voisine apparaît. Or ils sont tous les deux écuyers. Ils font bien partie tous les deux du même convoi de vivres. Nous apprenons d'ailleurs dans la montre du 8 février que ce Jean s'est engagé auprès du Roi d'Angleterre, et fait état d'une montre de cinq hommes d'armes lui compris et deux archers, dès le 20 janvier 1429. Le 8 février 1429, il est à Corbeil pour entrer dans le convoi mené par Falstoff chargé de harengs pour ravitailler les troupes

¹¹⁰ Bibl.nat. de France, ms fr 4488 p. 408-410.

¹¹¹ Sur la composition du convoi de chariots : J. de WAVRIN, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne, a present nommé Engleterre*, éd. W. HARDY, Londres, 1879, vol. V, livre IV, p. 253-261 ; E. de MONSTRELET, *op. cit.*, t. IV, p. 310-314. Sur la bataille, *Journal du siège d'Orléans 1428-1429 augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville 1429-1431*, éd. par P. CHARPENTIER et C. CUISSARD, Orléans, 1896, p. 38-46.

¹¹² J. de WAVRIN, *op.cit.*, p. 260. Voir aussi E. de MONSTRELET, *op.cit.*, t. IV, p. 313.

anglaises qui assiègent la ville d'Orléans. Après avoir été fait chevalier par Falstoff le soir de la victoire, Jean s'affiche aux côtés des grands capitaines bourguignons et anglais : en 1432-1433, chevalier bachelier à 13 lances sous le commandement de Jean de Luxembourg pour le compte du roi de France et d'Angleterre Henri VI, Jean est aussi chevalier seigneur d'Orville et y tient 6 hommes d'armes et 12 archers¹¹³ par ordonnance du régent de l'an 1432. Jean participe au conseil du roi Henri VI et du duc de Bedford comme lieutenant de Jean de Luxembourg comte de Ligny et de Jean de Villiers de l'Isle-Adam en mars 1432 et en 1434, il aide à la prise de Monjay, Gournay, Lagny¹¹⁴, plus tard de Beaumont-sur-Oise. Ainsi pendant la période 1432-1434¹¹⁵, Jean participe à la bataille de reconquête des villes d'Ile-de-France par les Anglo-bourguignons. Mais en mai 1435, les Français reprennent Saint-Denis, menacent Paris et Orville tenu par « le Gallois d'Aunay, tenant le parti du roi Henri de Lancastre » ; Jean négocie sa reddition s'il n'est pas secouru le lendemain. Or il reçoit des renforts inattendus qui lèvent le siège.¹¹⁶

Posons-nous alors la question : Jean est-il un « Français renié » ou simplement un partisan bourguignon ? Après la signature du traité d'Arras, le 21 septembre 1435, nombre de capitaines hostiles à Charles VII changent de camp. Comparons le

¹¹³ Bibl. Nat. de France, ms fr 20691, p. 763.

¹¹⁴ E. de MONSTRELET, *op.cit.*, t. V, p. 27-36.

¹¹⁵ *Ibid* p. 91-92.

¹¹⁶ LE HERAUT BERRY, *op.cit.*, p. 167-168 ; E. de MONSTRELET, *op.cit.*, t. V, p. 126-127 ; J. de WAVRIN, *op. cit.*, 1884, vol. V, livre V, p. 66-68.

comportement de chevaliers comme Jean de Villiers de l'Isle-Adam¹¹⁷, ou Jean de Luxembourg à celui de Jean.

Le parallèle avec le maréchal de France semble évident. Sa famille sert aussi la monarchie « de père en fils ». Mentionné dans l'ost de Roosebeke dans la compagnie de Philippe de Bourgogne, il est fait prisonnier par les Anglais à Azincourt, mais il a combattu avec les Armagnacs à Honfleur. En 1417, il doit choisir son camp. L'influence familiale et sa vassalité envers Jean sans Peur expliquent que Jean de Villiers ait suivi Philippe le Bon dans l'Alliance anglo-bourguignonne après le meurtre de son ancien suzerain. En 1429, alors que de nombreuses villes rejoignent Jeanne d'Arc, Jean de Villiers reste bourguignon. Quant à Jean d'Aunay, il fait partie d'une famille assez réduite en 1428. Son père, mort soit à la bataille d'Azincourt soit peu après, son cousin Pierre II d'Orgemont et ses oncles par alliance Philippe de Poitiers et Guy Gourle tués à la bataille d'Azincourt, seule survit la nouvelle génération de Jean. Quant à sa vassalité, Jean possède des terres qui dépendent soit de la seigneurie de Chantilly, soit de celle de Montmorency, soit du comté de Dammartin. Or Jean II de Montmorency vient d'être déposé et ses terres confisquées et confiées à Jean de Luxembourg. Pierre III d'Orgemont devient seigneur de Chantilly, alors que le parti d'Orgemont a rejoint le clan bourguignon, tout comme le comte de Dammartin. L'Île-de-France en 1428 est complètement occupée par les anglo-bourguignons.¹¹⁸ Les troupes françaises sont assiégées à Orléans, Charles VII se morfond à

¹¹⁷ M. BAUDOIN, *Recherches sur Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1384-1437)*, Paris, mémoire de maîtrise Paris IV (dir. P. CONTAMINE), 1993.

¹¹⁸ A. LONGNON, op.cit. et carte associée.

Chinon. Rien ne retient Jean qui suit les liens familiaux et vassaliques qui le rattachent à l'alliance.

Mais après la signature du traité d'Arras, Jean de Villiers rejoint le camp français. En revanche Jean de Luxembourg, attentiste, veut toujours réconcilier les camps anglais et bourguignons. Son frère Louis se réfugie en Angleterre. S'agirait-il de « français reniés » ? Que fait Jean le Gallois d'Aunay ? Il réintègre ses possessions vers 1445¹¹⁹, se trouve plus tard proche du roi Louis XI. Jean aurait donc suivi Jean de Villiers dans son revirement, mais dans des conditions assez floues. Fait prisonnier par Jean d'Aunay alors qu'il portait un sauf-conduit français, Jean de Ploisy¹²⁰ est emprisonné par le duc de Bedford à la poursuite de ses proches. Un procès a lieu à sa demande et le procureur du roi d'Angleterre défend Jean le Gallois d'Aunay. Or ce procès est arrêté par l'arrivée des Français dans Paris : Jean est condamné à une amende. Il reconnaît donc toujours les institutions anglaises bien après le traité d'Arras ; le changement de camp n'a pas été immédiat et s'est obligatoirement produit après la prise de la capitale, mais a une conséquence brutale : la prise de la maison forte d'Orville par l'Anglais Guillaume Chambrelan en avril 1437. Jean parvient à s'échapper, mais sa femme Isabelle de Rouvroy de Saint-Simon est capturée et emmenée¹²¹. Deux théories sont avancées : soit la place a été prise par trahison car Jean ne payait plus les

¹¹⁹ ANSELME, *op.cit.*, t. VIII, p. 883.

¹²⁰ Arch. Nat. X^{2A} 22 fol. 9, du 20 avril 1437.

¹²¹ G. GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. A. LE VAVASSEUR, Paris, 1890, p. 143-144 ; *Journal d'un Bourgeois de Paris 1405-1449*, éd. A. TUETÉY, Paris, 1881, p. 332.

soldats, soit elle a été prise d'échelle.¹²² Jean aurait-il à cette période de sérieux problèmes financiers ? Jean se marie avec Isabelle le 22 juin 1436. Le contrat de mariage¹²³ ne prévoit que le paiement de 6000 francs, somme dix fois supérieure à la pension de Robert, cette somme étant transmissible à Isabelle de Rouvroy de Saint Simon et à ses héritiers. Le mariage aide aussi au rapprochement de Jean avec la lignée de Gaucher de Rouvroy de Saint Simon, chambellan du duc de Bourgogne en 1416 puis du roi Charles VI après 1424, et à travers eux, avec des lignées de Lorraine, de Bar, de Flandres ou du Hainaut¹²⁴. Par ailleurs, son frère était chambellan de Charles VII en 1424. Cette famille pourtant originaire de Picardie et des régions bourguignonnes se rangea-t-elle dans le parti du roi de France, permettant peut-être à Jean en 1436 d'amorcer son changement de camp sans trop de heurt ? En considérant aussi le procès de Ploisy, les changements d'alliance de Jean entre 1435 et 1437 ont dû se produire dans un environnement assez trouble. Ensuite, Orville fut abattue et démolie par les Français en 1438.¹²⁵

Au milieu du XV^e siècle, tout comme Jean qui subit la destruction de sa maison forte, de nombreux lignages nobles subissent de graves crises financières, certains disparaissent. Jean est d'ailleurs obligé d'hypothéquer ses terres en 1455 à

¹²² G. GRUEL, op.cit., p. 143-144. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, op.cit., p. 332. J. CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, éd. VALLET de VIRIVILLE, Paris, 1859, t. I, p. 235.

¹²³ Arch. Nat., fonds NICOLAY 3AP 49 dossier 16 pièce n°22.

¹²⁴ Lignées issues de Gaucher Rouvroy de Saint-Simon et Marie de Sarrebruck : Arch. Nat., ibid, pièce n°4. Sur Gaucher, *Dictionnaire MORERI*.

¹²⁵ G. GRUEL, op.cit., p.144.

Jeanne de Nelle¹²⁶ pour 1000 écus en échange d'une rente de 100 écus par an. Cet accord donne de précieux renseignements sur la valeur annuelle de Goussainville (500 l.t.), Orville et Louvres (400 l.t.), villeron et Chennevières (200 l.t.), et enfin Silly en Multien (200 l.t.). Or Jeanne de Nelle transporte cette rente à Charles de Montmorency ¹²⁷, l'ancien chambellan du connétable de Richemont, d'une branche cousine de celle d'Agnès de Montmorency. Les Aunoy lui sont donc redevables de 100 écus d'or par an. Mais de 1468 jusqu'en 1474, Jean accumule des retards de paiement¹²⁸, provoquant de nombreux procès initiés par Jeanne Rataut veuve de Charles. L'état de noblesse des Aunay pourrait bien être remis en cause. Pourtant son fils Philippe III se fait appeler échanson du roi, Jean se nomme conseiller et chambellan du roi en 1470¹²⁹. Comment ce lignage a-t-il pu regagner son rang ?

En fait il a pu rehausser son état de noblesse grâce à une très bonne gestion des héritages et une excellente stratégie matrimoniale. A la mort de Jeanne de Dormans, Jean est un héritier au même titre que Denis de Paillart, Louis de Pacy, Jean de Poitiers et Miles de Paillart. Si les conséquences humaines de la bataille d'Azincourt ont laissé les Aunay sans protection et sans réseau de relations, des accords conclus entre un nombre de descendants réduit assurent une concentration des fiefs et des droits. Si Miles de Paillart et Jean d'Aunay renoncent à leurs droits sur la gruerie de Crépy en Valois¹³⁰, Jean échange avec Miles de Paillart certaines terres qu'il a héritées situées dans

¹²⁶ Arch. Nat., fonds NICOLAY, série 3AP 49 dossier 16, pièce n°26.

¹²⁷ Ibid, pièce n°27.

¹²⁸ Ibid, pièce n°30.

¹²⁹ Bibl. nat. De France, ms fr 7855 p. 751. ; Arch. Musée Condé, série CA Dammartin carton 25 (Silly-en-Mulcien).

¹³⁰ Bibl. nat. De France, PO 143 dossier 2833, pièce n°56.

le baillage de Chalon contre un fief francilien à Silly¹³¹, transmis à son fils Philippe, ce dernier rendant hommage au Roi pour ce fief le 13 mars 1494¹³². C'est un échange capital : Jean obtient le droit d'y organiser une foire¹³³. Enfin, Jean renoue avec les traditions du passé en mariant son fils Philippe III à Catherine fille de Charles de Montmorency. La boucle est bouclée. La fusion des deux parties de Goussainville en un seul fief tenu par Philippe, l'annulation de l'hypothèque sur ses terres le 21 juillet 1474¹³⁴, la fin des procès, en sont les principales conséquences. Philippe III le Gallois d'Aunay rejoint une famille très proche du roi de France qui a combattu auprès du connétable de Richemont. Les nouveaux statuts de Jean et de Philippe constituent certainement un signe de réintégration des Aunay à la cour du Roi.

La recherche commencée avec la girouette d'Orville sur l'histoire du lignage des Aunay prend fin au milieu du XVI^e siècle faute de descendance mâle. L'article évoque peu l'économie agricole du lignage pour expliquer sa résistance. Il s'agit ici d'un facteur secondaire. En revanche, les rentes apportées par les offices des cours princières, les solidarités lignagères qui les ont soutenus notamment dans la crise de l'affaire de la Tour de Nesle, une politique matrimoniale intelligente, des héritages gérés habilement, des fidélités solides « au parti du Roi » pour certains ou un opportunisme politique réaliste de la part de Jean Le Gallois d'Aunay qui s'adapte aux retournements des alliances avec une aisance étonnante, ont permis au lignage de survivre, de

¹³¹ Musée Condé, série CA Dammartin carton 25.

¹³² L. MIROT, *op.cit.*, n°3296. (P. V n°121).

¹³³ ANSELME, *op.cit.*, t.VIII, p 883.

¹³⁴ Arch. Nat. Fonds NICOLAY 3AP 49 pièce n°30.

s'enrichir, d'agrandir les fiefs et de les rassembler malgré les destructions apportées par la guerre. On voit bien avec J. MORSEL, que « Les nobles qui surnagent ne sont même pas ceux dont l'économie seigneuriale reste florissante ou même baisse peu, ce sont aussi ceux qui ont pallié leur affaiblissement en se tournant vers les cours princières ».¹³⁵ En outre, les procès des Aunay contre les non-nobles montrent leur attachement aux valeurs sociales nobiliaires anciennes jalousées par les nouveaux anoblis. Ces valeurs ne sont donc pas en crise puisqu'elles constituent toujours une référence. Surtout, « les enffans dudit seigneur d'Orville sont si bien alignaigés [...] qu'ilz sont au jour d'huy vivans troys cens nobles personnes »¹³⁶. A la fin du XV^e siècle, les Aunay sont toujours identifiés comme membres du groupe privilégié dominant qu'est la noblesse, qui devient un modèle social, un « moyen d'accès au pouvoir dans les nouvelles institutions royales » : après avoir lutté contre Charles VII, ils s'insèrent dans ses institutions puisque Jean et Philippe son fils mentionnent leur office royal dans les actes de la pratique. Non seulement le lignage a survécu, mais il s'est surtout adapté à la « mutation »¹³⁷ de la noblesse. Il a pu ainsi trouver « dans l'Etat naissant le moyen de perpétuer, voire d'étendre son dominium mais en acceptant de s'intégrer dans ses cadres et ses normes socio-politiques ».¹³⁸ Ce lignage a montré d'excellentes facultés d'adaptation et de survie. Il n'est certainement pas le seul : une étude en cours concernant cette ancienne noblesse francilienne aux XIII^e-XV^e siècles s'efforcera de le montrer.

¹³⁵ J. MORSEL, *op. cit.*, p. 32.

¹³⁶ Arch. nat. fonds NICOLAY série 3AP 49, dossier 16 pièce n°4.

¹³⁷ Ce terme de mutation de la noblesse est utilisé de préférence à celui de crise par J. MORSEL, *op.cit.*, p 34.

¹³⁸ *Ibid.*